



La lettre

Le dossier n°128

Hérons
Aigrettes
& compagnie



Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

septembre 2025



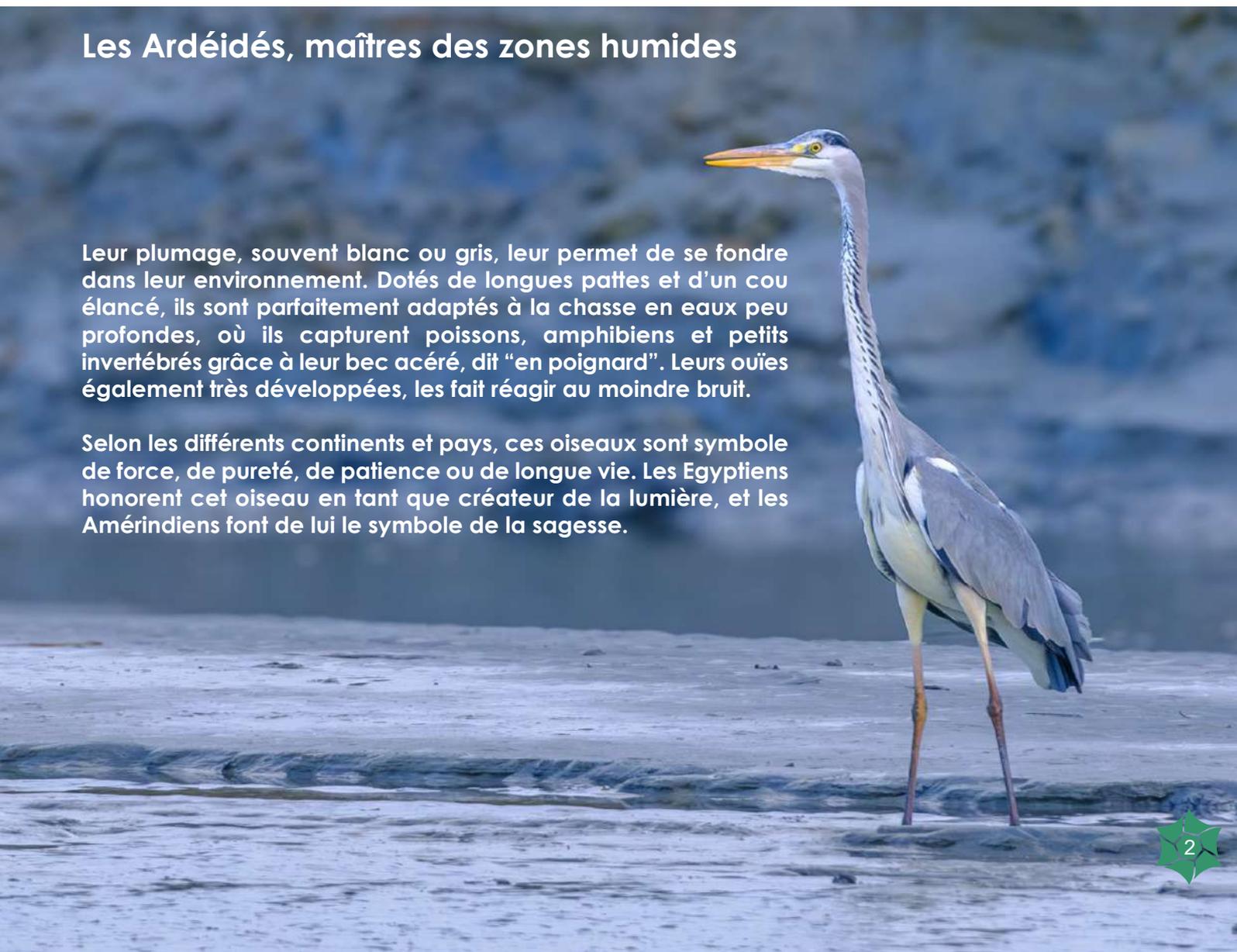
D'apparence assez similaire, les aigrettes et les hérons appartiennent à la famille des Ardéidés. Cette famille comprend 67 espèces réparties dans le monde entier, principalement dans les zones humides, les marais, les bords de rivières et les lacs ou sur le littoral. Ces oiseaux jouent un rôle important dans leurs écosystèmes en régulant les populations de poissons et d'invertébrés aquatiques. Ils sont également des indicateurs de la santé des zones humides, habitats souvent menacés par les activités humaines.

Les aigrettes, avec leur plumage immaculé, et les hérons, reconnaissables à leur stature imposante, partagent bien des traits, mais possèdent également des caractéristiques uniques qui distinguent chaque espèce.

Les Ardéidés, maîtres des zones humides

Leur plumage, souvent blanc ou gris, leur permet de se fondre dans leur environnement. Dotés de longues pattes et d'un cou élancé, ils sont parfaitement adaptés à la chasse en eaux peu profondes, où ils capturent poissons, amphibiens et petits invertébrés grâce à leur bec acéré, dit "en poignard". Leurs ouïes également très développées, les fait réagir au moindre bruit.

Selon les différents continents et pays, ces oiseaux sont symbole de force, de pureté, de patience ou de longue vie. Les Egyptiens honorent cet oiseau en tant que créateur de la lumière, et les Amérindiens font de lui le symbole de la sagesse.





L'Aigrette garzette, elle a porté le chapeau

Ce "héron blanc", l'aigrette, a bien failli disparaître à la fin du XIX^e siècle. À cette époque, elle était massivement chassée ou piégée pour ses plumes, très recherchées pour orner les chapeaux féminins, alors en vogue. La demande pour les plumes d'aigrette a explosé au cours du XIX^e et du début du XX^e siècle, au point de provoquer une véritable ruée, notamment en Europe et en Amérique du Nord. Les chasseurs parcouraient sans relâche les marais et les colonies de nidification pour récolter ces plumes précieuses, souvent au prix de la destruction des colonies.

Un tournant décisif a eu lieu en 1918 avec l'adoption du *Migratory Bird Treaty Act* aux États-Unis, qui interdit la chasse, la capture et le commerce de nombreuses espèces d'oiseaux migrateurs, y compris les aigrettes. D'autres pays ont emboîté le pas en instaurant des lois similaires, contribuant à la protection et au retour progressif de ces oiseaux au bord de l'extinction. En Camargue, qui était alors la seule région qui abritait ses colonies, l'Aigrette est restée très rare jusqu'au milieu du 20^e siècle.



Le mot Aigrette vient d'aigrion qui signifie héron en provençal. Il fait référence aux deux plumes effilées qui ornent la tête des aigrettes en période nuptiale.

Comme tous les Ardéidés, l'aigrette garzette fréquente les zones humides et son régime alimentaire est varié, même si les poissons constituent sa proie principale. Sa stratégie de chasse alterne entre l'affût, immobile, attendant le passage d'une proie et des techniques plus actives, comme le brassage de la vase avec ses pattes pour faire surgir les proies enfouies. Ses doigts jaunes, très visibles, jouent un rôle dans l'attraction ou le repérage des proies. Selon le contexte et la densité de nourriture, l'aigrette peut avancer lentement ou au contraire adopter une démarche rapide et nerveuse, souvent ponctuée d'accélération brutales, parfois en s'aidant de ses ailes relevées.





Lorsqu'elle chasse, elle adopte deux postures principales : la posture "droite", avec le corps incliné à environ 45° et le cou tendu, ou la posture "repliée", plus basse, où le corps est parallèle au sol avec le cou et les pattes partiellement pliés. Cette dernière est souvent plus efficace, car elle compense mieux les effets de la réfraction et place le bec plus près de la cible. L'oiseau alterne entre ces deux postures en fonction des résultats obtenus. Durant la recherche alimentaire, les aigrettes interrompent fréquemment leur activité pour scruter les alentours, adoptant parfois des attitudes de vigilance destinées à repérer les prédateurs ou à observer le comportement d'autres individus pour localiser de nouvelles sources de nourriture.

L'aigrette garzette pratique parfois la pêche collective, notamment en association avec les Grands Cormorans. Lorsque ces derniers plongent et chassent les poissons vers les berges, les aigrettes en profitent pour les capturer plus facilement. Cette coopération opportuniste améliore l'efficacité de la chasse en piégeant les poissons entre les prédateurs aquatiques et les oiseaux postés sur les rives.



L'aigrette garzette est une espèce partiellement migratrice : seules les populations du nord migrent en hiver. Grégaire, elle vit souvent en petits groupes et forme des colonies en période de reproduction. Discrète, elle émet un cri rauque si dérangée et vit en moyenne 9 ans.

Autrefois limitée à la Camargue, elle s'est étendue vers le nord et l'ouest de la France à partir des années 1970, atteignant notamment la Dombes, le littoral atlantique et la Bretagne. Bien que sensible au froid, sa population a fortement augmenté, passant de 2 000 couples nicheurs à environ 12 000.

En baie de Saint-Brieuc, l'espèce est présente toute l'année, avec un pic en septembre. Sa population locale a crû jusqu'en 2005, puis s'est stabilisée autour de 30 individus observés.



Grande aigrette, rare en baie de Saint-Brieuc

Avec sa haute silhouette blanche et son vol lent aux battements amples, la Grande Aigrette (*Ardea alba*) est l'une des plus grandes espèces de la famille des ardéidés. Mesurant jusqu'à un mètre de haut, elle se distingue par son plumage d'un blanc pur, son long cou en "S", et son bec jaune vif qui devient noir en période de reproduction.

La Grande Aigrette est un prédateur opportuniste qui se nourrit principalement de poissons, d'amphibiens, d'insectes aquatiques et parfois de petits mammifères ou reptiles. Elle chasse à l'affût, immobile, scrutant patiemment l'eau avant de fondre sur sa proie d'un coup de bec rapide et précis. Elle peut aussi avancer lentement dans l'eau, en guettant le moindre mouvement.



La grande aigrette est présente sur tous les continents, surtout dans l'hémisphère sud. Partiellement migratrice, elle quitte les régions froides européennes en hiver, tandis que celles des zones tempérées peuvent rester toute l'année.

En Europe, elle niche surtout dans les grandes zones humides de l'est (Autriche, Hongrie, Roumanie). En France, sa nidification a débuté en Camargue en 1991, avec une forte expansion dès les années 2000, culminant à 181 couples en 2011. Cependant, cette croissance reste vulnérable aux hivers rigoureux.

Dans les Côtes-d'Armor, elle est régulièrement observée depuis les années 2000, surtout entre juillet et octobre, période marquée par une migration postnuptiale. Dix individus ont été vus en baie de Saint-Brieuc en octobre 2007.



Aigrette garzette

Grande aigrette



Héron garde bœuf, venu d'Afrique

Traditionnellement associé au bétail, le héron garde-bœuf joue un rôle crucial dans les prairies. Il contribue à réguler les populations d'insectes et agit comme un indicateur de la santé de son habitat, reflétant ainsi l'équilibre écologique de son environnement.

Originaire des régions tropicales d'Afrique, d'Asie et du sud de l'Europe, le Héron garde-bœuf était autrefois absent des paysages français. C'est à partir du XX^e siècle que l'espèce a entamé une expansion spectaculaire vers le nord, profitant à la fois de l'aménagement des milieux agricoles, du réchauffement climatique et de sa grande capacité d'adaptation. L'Australie et la Nouvelle-Zélande accueillent depuis peu l'espèce.

En hiver, le héron garde-bœuf présente un plumage entièrement blanc. Au printemps, il adopte un plumage nuptial : une crête et des plumes dorsales et pectorales roux orangé à rosé apparaissent. Son bec jaune devient orangé ou rouge vif avant la ponte, et ses pattes grises se colorent en rose, jaune, puis rouge écarlate.



Le héron garde-bœuf a atteint la France dans les années 1950, avec les premiers couples nicheurs observés en Camargue en 1966. Depuis, il s'est largement répandu, d'abord dans le sud, puis dans tout le pays, surtout dans les zones humides, prairies, rizières et plaines agricoles.

En France, la population hivernante est passée d'environ 6 500 individus en 2014 à près de 22 000 en 2022. Toutefois, l'espèce reste sensible aux hivers rigoureux, qui peuvent fortement réduire ses effectifs.

Dans les Côtes-d'Armor, il a été observé pour la première fois en 1998 en baie de Saint-Brieuc. Depuis, sa population n'a cessé d'augmenter, dépassant les 600 individus aujourd'hui.

En savoir plus sur le Héron garde-bœuf ici





Héron cendré, long bec emmanché d'un long cou

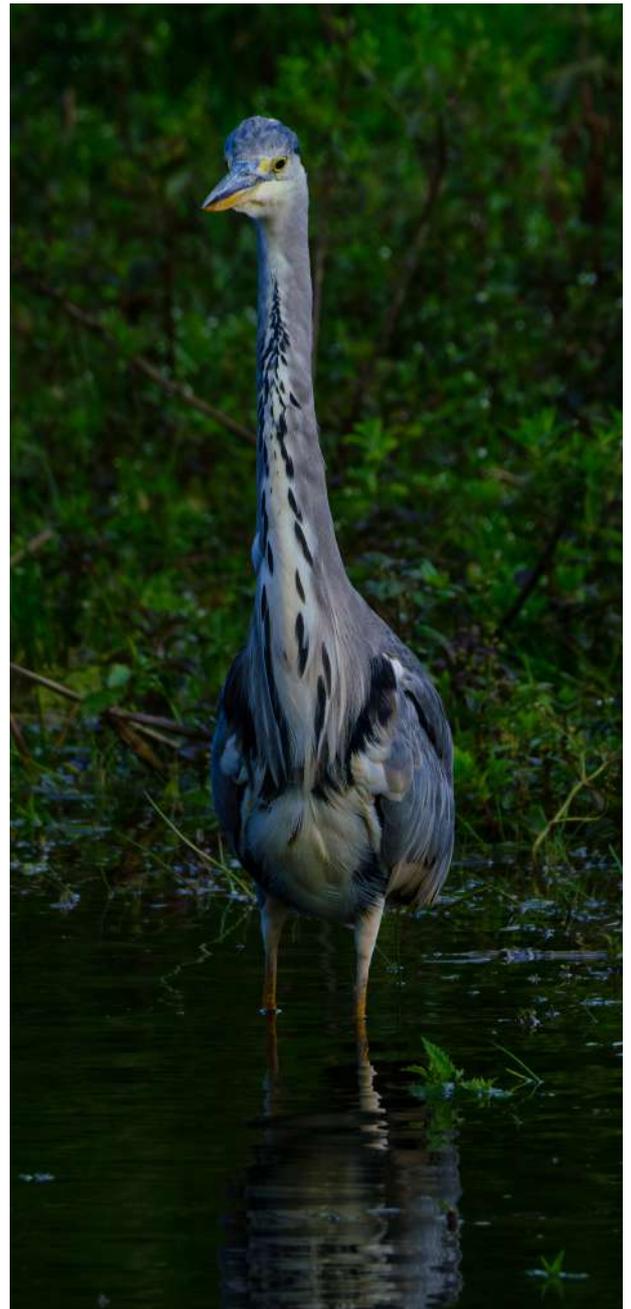
Indissociable des zones humides, le héron cendré, avec ses longues pattes, son cou élancé et son plumage gris-bleu, est facilement reconnaissable. Il mesure entre 85 et 100 cm de long, avec une envergure pouvant atteindre 1,85 mètre. Son plumage est principalement gris, avec des nuances plus claires sur le ventre et la poitrine, et une tête ornée de plumes noires formant une sorte de crête. Son bec long et pointu est jaune, tandis que ses pattes sont généralement assez longues et de couleur jaune verdâtre.

Le héron cendré est largement répandu dans la majeure partie de l'Europe. On le trouve aussi en Asie et dans certaines parties de l'Afrique. Il fréquente toutes sortes de zones humides (pourvu que la profondeur n'excède pas 40 cm), mais on l'observe aussi dans les champs où il complète son régime alimentaire très varié : poissons, amphibiens, reptiles, petits mammifères (surtout des rongeurs), crustacés, insectes... En Bretagne, il fréquente aussi les rivages marins, c'est pour cela que l'on peut l'observer dans les prés-salés ou sur l'estran.

Il se tient souvent immobile pendant de longues périodes, attendant patiemment que sa proie s'approche suffisamment près pour être capturée d'un coup de bec rapide. Il peut également plonger dans l'eau pour attraper ses proies.

Cette espèce piscivore a longtemps été perçue comme nuisible, accusée de vider les plans d'eau de leur poisson. En conséquence, il était chassé par les chasseurs, piégée par les pisciculteurs et ses colonies, appelées héronnières, étaient systématiquement détruites. L'espèce a bien failli disparaître. Ce n'est qu'en 1968 que l'espèce a été retirée de la liste des animaux nuisibles. En 1975, elle a enfin bénéficié d'une protection nationale, ce qui a permis à ses populations de se redévelopper jusqu'au début des années 2000, puis de se stabiliser.

Les hérons cendrés fréquentent la Réserve naturelle tout au long de l'année, avec des effectifs plus élevés en septembre et octobre.



Héron pourpré, bihoreau et crabier : les raretés de la baie



Le Héron pourpré peut être observé ponctuellement plutôt fin d'été ou en début d'automne sur la baie. En France, il s'agit d'un nicheur peu commun et localisé, d'un migrateur et hivernant rare. En Bretagne, l'espèce niche de manière occasionnelle et très localisée en baie d'Audierno. La plupart des observations dans les Côtes d'Armor concernent des individus isolés. Néanmoins 4 individus ont pu être observés sur la Réserve naturelle en 2021.

Plus rare que le Héron pourpré, le Héron bihoreau ou bihoreau gris n'a été observé que 4 fois en baie de Saint-Brieuc, également en fin d'été. Les dunes de Bon Abri (Hillion) ont été le premier site du département à accueillir un immature le 20 août 1983. Nicheur peu commun dans le sud de la France, il hiverne majoritairement en Afrique mais aussi régulièrement sur le pourtour méditerranéen.



Patrice Pierre



Pascal de Ramelaere

Le héron crabier ou crabier chevelu a été observé qu'une seule fois en baie de Saint-Brieuc à l'automne 2022. Il se reproduit habituellement dans le bassin méditerranéen, autour de la mer Noire et de la mer Caspienne et hiverne en Afrique subsaharienne.

ISSN 0753-3454

Conception et réalisation

Réserve Naturelle Baie de Saint-Brieuc

Crédits photographiques et contributions

Alain Ponsoero, Patrice Pierre,

Pascal de Ramelaere

Abonnement

Vous pouvez recevoir gratuitement

La Lettre sur simple demande par mail.

Vous pouvez vous abonner directement sur le site internet :

www.reservebaiedesaintbrieuc.com



Réserve Naturelle Nationale BAIE DE SAINT-BRIEUC

Réserve Naturelle Nationale

Baie de Saint-Brieuc

site de l'étoile

22120 Hillion

Téléphone : 02 96 32 31 40

Télécopie : 02 96 77 30 57

rn.saintbrieuc@espaces-naturels.fr

www.reservebaiedesaintbrieuc.com



**SAINT
BRIEUC
ARMOR**
AGGLOMÉRATION

Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue du 71^{ème} régiment d'infanterie
22044 Saint-Brieuc
Téléphone : 02 96 77 20 00
Télécopie : 02 96 77 20 01
www.saintbrieuc-agglo.fr
accueil@sbaa.fr



VivArmor Nature
Espace d'entreprises Kercia
18 rue du Sabot - Batiment C
22440 Ploufragan
Téléphone/fax : 02 96 33 10 57
www.vivarmor.fr
vivarmor@orange.fr